

COMMUNIQUÉ

De nouveaux principes directeurs renforcent et améliorent encore le Code de déontologie de Rx&D

Ottawa, le 6 décembre 2005 - «Les compagnies membres de Rx&D sont fières de nos normes éthiques élevées et de notre Code de déontologie.» C'est ce qu'a affirmé le président de Rx&D, Russell Williams.

«Les Canadiens et Canadiennes sont parfaitement en droit d'exiger que les gouvernements, les associations professionnelles, les organismes à but non-lucratif, les partenaires, les entreprises et les individus se conforment aux principes éthiques les plus élevés et adoptent une conduite au-delà de tout reproche dans leurs interactions de tous les jours comme dans leurs opérations,» a-t-il déclaré.

Monsieur Williams a tenu ces propos alors qu'il commentait les dernières améliorations au Code de déontologie de son association, Code auquel tous les membres doivent se conformer. Les nouvelles dispositions du Code ont été approuvées en juin de cette année et entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Les dernières améliorations au Code ont été faites en consultation avec un certain nombre de partenaires clés y compris l'Association médicale canadienne (AMC), le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), les associations de pharmacien(ne)s de l'Ontario et du Québec, le Comité consultatif de publicité pharmaceutique (CCPP) et des regroupements provinciaux d'infirmières et infirmiers, pour n'en nommer que quelques-uns. Voici l'essentiel des nouvelles améliorations au Code :

- ❑ Onze (11) *principes directeurs* auxquels les compagnies membres doivent adhérer dans leurs interactions constantes avec les professionnel(le)s de la santé. Ces principes directeurs sont appuyés par un mécanisme efficace de mise en application.
- ❑ Infractions au Code : Si une compagnie contrevient au Code cinq fois ou plus en une seule année ou au moins trois fois deux années consécutives, le Comité exécutif de Rx&D placera la compagnie en probation pour une période de douze mois. Si la compagnie contrevient au Code de déontologie pendant sa période de probation, le Conseil d'administration déterminera si l'infraction est un motif valable d'expulsion de Rx&D.
- ❑ Un nouveau Comité d'examen des pratiques de l'industrie (CEPI) examinera les allégations d'infraction au Code par une compagnie membre. Le Comité se compose d'experts dont un conseiller juridique de l'industrie, des représentants dans les domaines de la réglementation et de la commercialisation de même que deux professionnels de la santé (médecin et pharmacien).

«Nous souhaitons que d'autres compagnies de recherche pharmaceutique se joindront à Rx&D puisque tel geste confirme clairement l'adhésion à un ensemble de valeurs et principes, de même qu'à des mécanismes de mise en application et d'imputabilité», de poursuivre le président de Rx&D.

«En tant que partenaires du réseau de soins de santé, nos compagnies membres croient que l'adhésion à ces valeurs éthiques, principes et pratiques commerciales est essentielle. Un Code de déontologie transparent et efficace aidera les compagnies membres à observer les normes éthiques les plus élevées dans leurs rapports avec leurs importants partenaires du secteur des soins de santé», a souligné monsieur Williams.

.../2

COMMUNIQUÉ

Le président de Janssen-Ortho, Gary Pruden, qui préside également le Comité d'examen des pratiques de l'industrie dont le Code est la responsabilité, a fait écho aux commentaires en appui aux dernières améliorations au Code de déontologie de Rx&D. «Les compagnies membres de Rx&D sont très fières du Code de déontologie».

Monsieur Pruden a aussi fait remarquer comment le Code avait amélioré les relations de l'industrie avec les groupes de patients partenaires et les gouvernements. «Ils voient le Code comme un excellent exemple de la façon dont des lignes directrices en matière d'éthique ouvrent la porte à la collaboration dans le secteur des soins de santé et favorisent des partenariats dont le seul objectif est d'améliorer les résultats de santé de ceux et celles qui importent le plus, les patient(e)s».

Monsieur Williams a conclu ses commentaires sur le Code en soulignant ce à quoi les Canadiens et Canadiennes s'attendent lorsqu'il est question de relations d'affaires et de relations personnelles : un comportement éthique sans tache. «La communauté de recherche pharmaceutique a prouvé et continuera de prouver aux Canadiens et Canadiennes que l'adhésion aux principes éthiques les plus élevés et à notre Code de déontologie font partie intégrante de notre vie professionnelle quotidienne. Les Canadiens et Canadiennes s'attendent à cela et ne devraient se contenter de rien de moins».

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D) est une association dont les membres sont engagés dans l'amélioration de la santé des Canadiens et Canadiennes. En tant que partenaire du système de santé, leurs découvertes permettent d'éliminer des interventions médicales telles les chirurgies qui ont des impacts importants sur la qualité de vie des patients et les budgets en santé. La communauté représente plus de 22 000 hommes et femmes œuvrant dans plus de 50 compagnies membres au Canada.

- 30 -

Pour renseignements :

François Lessard
Communications

Les compagnies de recherche pharmaceutique du Canada (Rx&D)
(613) 236-0455